

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal N° 27/2017

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	10/04/2017
Présents	13
Absents	10
Procurations	4
Votants	17

Par suite d'une convocation en date du dix avril deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le quatorze avril deux mille dix-sept à dix-huit heures, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : CAZANAVE Véronique à Xavier CAUX, VIDAL Candy à Nicole QUILLIEN, MARIEIRO Fabienne à Claudine SARRAIL, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Absents : CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, LEVENARD Christian, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 17 MARS 2017 : **adopté à l'unanimité.**

Objet : Demande de subvention au FIPHFP pour l'aménagement d'un poste de travail

Madame le Maire explique conseil municipal qu'un agent, reconnu travailleur handicapé, reprend son poste, après plusieurs années de longue maladie, à temps partiel thérapeutique. Pour faciliter sa réintégration et après avis de la médecine préventive et d'un ergothérapeute un matériel adapté doit être installé. Le CHSCT lors de sa réunion en date du 12 avril 2017 sollicite le conseil municipal et l'informe qu'une subvention peut être demandée à hauteur de 80 % pour financer cet aménagement.

Le montant total du devis s'élève à 2 041,29 € HT.

Le matériel a été mis à l'essai pendant plusieurs jours, il est composé de :

- Siège ergonomique avec support cervical,
- Repose pieds
- Souris et clavier adaptés

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de solliciter le FIPHFP à hauteur de 80 %.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.
- Charge Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2017

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20170414-27D_2017-DE